



Vidéoconférence des ministres du développement

23 novembre 2020

La vidéoconférence des ministres du développement de l'UE sera présidée par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep **Borrell**, et débutera à **15 heures**.

Les ministres mèneront des discussions tournées vers l'avenir sur deux thèmes principaux: **l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes**, d'une part, et **l'allègement de la dette**, d'autre part.

Dans le cadre du premier point de l'ordre du jour, les ministres débattront de la manière de coopérer plus étroitement pour promouvoir **l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes** dans tous les aspects de l'action extérieure en vue de l'adoption prochaine du **"plan d'action III de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III)"**.

Dans le contexte de la **riposte mondiale face à la COVID-19 et de l'effort de relance**, les ministres procéderont ensuite à un échange de vues sur **l'établissement de liens entre l'allègement de la dette et les investissements**, d'une part, et **les objectifs de développement durable (ODD)**, d'autre part. Ce débat devrait notamment porter sur le rôle joué par "l'équipe d'Europe" pour ce qui est de soutenir et de compléter les travaux menés au niveau multilatéral, et d'étudier la base sur laquelle pourrait s'appuyer une **initiative pour la relance au niveau mondial** en vue de mieux soutenir les pays partenaires.

Les commissaires européens M^{me} Urpilainen et M. Gentiloni participeront au débat, ainsi que la directrice générale du Fonds monétaire international, Kristalina Georgieva, et le président du Club de Paris, Emmanuel Moulin. Les présidents de la Banque européenne d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, M. Hoyer et M^{me} Renaud-Basso, participeront également à la session.

Sous le point "Divers", les ministres seront informés de l'état d'avancement des négociations relatives à **l'accord post-Cotonou** et à l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (**IVCDCl**). Les perspectives de la coopération au développement de l'UE en **Tanzanie** seront également abordées.

Dans le cadre de la vidéoconférence, le Conseil devrait approuver des **conclusions sur l'équipe d'Europe** et sur le **rapport spécial n° 14/2020 de la Cour des comptes sur l'aide au développement apportée au Kenya par l'UE**.

- [Session publique](#), à 15 h 45, sur l'IVCDCl

[Vidéoconférence des ministres du développement, page de la réunion](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo de l'événement, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes dans l'action extérieure

Dans le cadre du premier point de l'ordre du jour, les ministres auront l'occasion d'examiner des moyens permettant à l'UE et à ses États membres de **contribuer à renforcer le rôle des femmes dans l'action extérieure**, notamment dans la perspective de la prochaine communication conjointe intitulée "Le plan d'action III de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III): un programme ambitieux pour l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure de l'UE".

Dans ses **conclusions** du 25 novembre 2019 sur la **mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes en 2018**, le Conseil a noté que des améliorations supplémentaires étaient nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes à l'échelle mondiale et, dès lors, a invité la Commission à présenter un plan d'action renouvelé et ambitieux intégrant l'égalité des sexes dans tous les aspects de l'action extérieure de l'UE.

S'inscrivant dans le prolongement des deux précédents plans d'action de la Commission sur l'égalité des sexes, le **plan d'action III de l'UE sur l'égalité des sexes**, qui devrait être adopté le 24 novembre 2020, couvrira la période 2021-2025, mettra une nouvelle fois l'accent sur le fait que **l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes et des filles** constituent une **priorité essentielle de l'action extérieure de l'UE** et contribuera à un meilleur respect par l'UE de ses **engagements internationaux**.

L'année 2020 marque le 25^e anniversaire de l'adoption de la **déclaration de Beijing sur les droits des femmes et du programme d'action de Beijing de 1995**, le programme mondial le plus complet à ce jour pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le **20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies** sur les femmes, la paix et la sécurité.

[Égalité entre les hommes et les femmes et droits des femmes dans le monde - plan d'action pour la période 2021-2025](#)

[Mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes en 2018: renforcer l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure de l'UE - Conclusions du Conseil \(25 novembre 2019\)](#)

[Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes 2016-2020](#)

Soutenabilité et allègement de la dette

Dans le cadre du deuxième point de l'ordre du jour, les ministres engageront une **large réflexion sur l'établissement d'un lien entre, d'une part, l'allègement de la dette et les investissements dans les pays à faible revenu et, d'autre part, les ODD, un nouveau modèle de financement durable pour le développement**, afin de s'attaquer au cycle du surendettement qui touche les pays à faible revenu, en particulier en Afrique.

Les ministres seront en particulier invités à réfléchir à la meilleure manière d'**aligner** les efforts d'allègement de la dette sur les ODD et de **coordonner**, en se situant pleinement dans l'esprit de **l'équipe d'Europe**, les travaux de l'UE, de ses États membres et des institutions européennes de financement du développement en matière d'allègement de la dette et de redressement durable. Ils fourniront également des orientations concernant les domaines spécifiques dans lesquels l'UE pourrait renforcer encore sa **coopération avec le FMI** au niveau national.

M. **Gentiloni** et Mme **Urpilainen**, membres de la Commission, ainsi que Mme **Georgieva**, directrice générale du FMI, et M. **Moulin**, président du Club de Paris, informeront les ministres des efforts actuellement entrepris au niveau multilatéral ainsi que des étapes suivantes possibles.

La Banque européenne d'investissement (**BEI**) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (**BERD**) participeront également à la session.

Les questions relatives à la dette ont figuré au premier rang des priorités des réunions annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale de cet automne. Dans de nombreux pays à faible revenu, les niveaux d'endettement avant la pandémie étaient déjà inquiétants; la **crise de la COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités liées à l'endettement** et entraîné une aggravation de la pauvreté et des inégalités.

Cette discussion s'inscrit dans le cadre des **efforts internationaux actuellement déployés**. Lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 tenue en octobre, l'UE a soutenu la prolongation jusqu'en juin 2021 au moins de **l'initiative du G20 et du Club de Paris visant à suspendre le service de la dette**, ainsi qu'une approche plus structurelle à l'égard des pays qui connaissent des difficultés de solvabilité et ont besoin d'une restructuration plus approfondie de leur dette. Ce nouveau "cadre commun" garantira une coordination étroite des créanciers et facilitera la gestion de la dette en temps utile et de manière ordonnée pour les pays concernés par l'initiative de suspension du service de la dette, avec une large participation des créanciers, y compris le secteur privé. En outre, il sera ainsi possible de partager équitablement la charge entre l'ensemble des créanciers bilatéraux officiels, ainsi qu'entre les créanciers privés et les créanciers officiels. En tant que membre à part entière du G20, l'UE a joué un rôle actif dans la négociation et la facilitation d'un accord sur ce nouveau cadre de restructuration de la dette, qui constitue un important résultat attendu du sommet du G20 de ce week-end.

Le 8 avril 2020, l'UE a lancé le paquet "Équipe d'Europe" pour **aider les pays partenaires à lutter contre la pandémie de coronavirus et ses conséquences**. L'objectif de l'approche "Équipe d'Europe" est de combiner les ressources de l'UE, de ses États membres et des institutions financières, en particulier la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

[Réaction de l'équipe d'Europe au niveau mondial face à la COVID-19:le Conseil salue la mobilisation de près de 36 milliards € et approuve des conclusions \(communiqué de presse, 8 juin 2020\)](#)

[Coronavirus:l'Union européenne lance l'ensemble de mesures de l'équipe d'Europe pour soutenir les pays partenaires avec plus de 20 milliards d'euros](#)

[COVID19:initiative de suspension du service de la dette, 19 juin 2020 \(site web de la Banque mondiale\)](#)

Autres questions

Mme Urpilainen, membre de la Commission, communiquera aux ministres les dernières informations concernant **l'état d'avancement des négociations relatives à l'accord post-Cotonou** et à l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI). La session étant publique, elle sera retransmise en ligne.

Les négociations sur **l'accord post-Cotonou** en sont au stade final; il s'agira d'un accord moderne et global qui servira de base aux futures relations entre l'UE et les pays partenaires ACP d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique.

À la demande de la délégation suédoise, les ministres aborderont les perspectives de la coopération au développement de l'UE en **Tanzanie**.

Dans le cadre de la vidéoconférence, le Conseil devrait approuver des **conclusions sur l'équipe d'Europe** et sur le **rapport spécial n° 14/2020 de la Cour des comptes sur l'aide au développement apportée au Kenya par l'UE**, textes qui ont fait l'objet d'une procédure écrite.